

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION : 30 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : 11

PRESENTS : M. RIVIER, maire, M. DESVEAUX, Mme CALVET: adjoints, Mme CRISTOL, M.ROHI, M. GOUTTE, M. MONTEILLET, M. HERAN, M. CLOIX: conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : M. ROCHETTE Mme HOMMET (procuration à Mme Calvet).

SECRETAIRE DE SEANCE : M.HERAN

DEBUT DE LA SEANCE : 18H30

- **Validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 12 mars 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

➤ Délibérations approbation des comptes de gestion des budgets 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Compte de gestion budget lotissement les Faysses : 10 pour 0 contre 0 abstention
- Compte de gestion budget eau et assainissement : 10 pour 0 contre 0 abstention
- Compte de gestion budget communal : 10 pour 0 contre 0 abstention

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ Délibération approbation du compte administratif du budget lotissement les Faysses 2017

Fonctionnement Dépenses 0 € Recettes 0 € Excédent de clôture : 0 €

Investissement Dépenses 0€ Recettes 0 € Restes à réaliser : 0 €

Hors de la présence de Monsieur Rivier Pascal, maire, le conseil municipal :

approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif du budget Lotissement Les Faysses 2017.

➤ Délibération approbation du compte administratif du budget eau et assainissement 2017

Fonctionnement Dépenses 137 945.65 € Recettes 129 468.53€ Déficit de clôture : -8 477.12 €

Investissement Dépenses 63 899.63 € Recettes 66 750.00 € Exédent de clôture + 2 850.37€

Hors de la présence de Monsieur Rivier, maire, le conseil municipal :

approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2017

➤ Délibération approbation du compte administratif du budget communal 2017

Fonctionnement Dépenses 352 354.11 € Recettes 393 560.46 € Excédent de clôture : 41 206.35 €

Investissement Dépenses 86 188.02 € Recettes 70 517.78 € Déficit de clôture : - 15 670.24 €

Hors de la présence de Monsieur Rivier Pascal, maire, le conseil municipal :

approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif du budget communal 2017

➤ Délibérations affectation du résultat des budgets 2017

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016		Résultat de l'exercice 2017		Résultat de clôture de l'exercice 2017	
	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest
Budget Lotissement Les Faysses	+ 13 000 €	- 63 592.58 €	0 €	0 €	+ 13 000 € reporté en recettes d'investissement au 002 sur le budget 2018	- 63 592 .58 € reporté en dépenses investissement au 001 sur le budget 2018
Budget de l'eau et de l'assainissement	- 73 451.23 €	+ 104 846.46 €	- 8 477.12 €	+ 2 850.37 €	- 81 928.35 € reporté en dépenses fonctionnement au 002 sur le budget 2018	+ 107 696.83 € reporté en recettes investissement au 001 sur le budget 2018
Budget communal	+ 21 470.09 €	+ 76 104.94 €	+ 41 206.35 €	- 15 670.24 €	+ 62 676.44 € affecté au 1068 en recettes d'investissement sur le budget 2018	+ 60 434.70 € reporté en recettes investissement au 001 sur le budget 2018

- Affectation du résultat Lotissement Les Faysses : 10 pour 0 contre 0 abstention
- Affectation du résultat de la commune : 10 pour 0 contre 0 abstention
- Affectation du résultat de l'eau et de l'assainissement : 10 pour 0 contre 0 abstention

➤ Délibérations vote taux d'imposition 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 soit :
 - Taxe d'habitation = 9.22%
 - Foncier bâti = 17.07 %
 - Foncier non bâti = 54.44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- De charger Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

➤ Vote des budgets 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2224-1 et suivants, Considérant l'obligation de voter les budgets primitifs avant le 15 avril 2018,

Monsieur le maire expose au conseil les prévisions du budget primitif du Lotissement Les Faysses 2018,

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes prévues	Dépenses prévues	Recettes prévues	Dépenses prévues
Budget Lotissement Les Faysses	186 609 €	186 609 €	125 101 €	125 101 €
Budget de l'eau et de l'assainissement	230 166.58 €	230 166.58 €	226 648.07 €	226 648.07 €
Budget communal	384 755.44 €	384 755.44 €	486 319.43 €	486 319.43 €

- Lotissement les Faysses : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Commune : 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention
- Eau et Assainissement : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

➤ Augmentation prix de l'eau en 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que pour élaborer le budget primitif de l'eau 2018 et au vu des travaux sur le château d'eau de Tournemire il faut augmenter le prix de l'eau. Les travaux du château d'eau s'estiment à environ 45 000€ et pour rembourser une partie de l'emprunt qui va être contracté pour cette opération, il faut augmenter le prix de l'eau potable de 1.30€ à 1.52€

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide :

- D'augmenter le prix de l'eau potable de 1.30€ à 1.52€
- Les prix restent les mêmes que dans la dernière délibération du 10 avril 2014 c'est-à-dire :
 - Abonnement AEP : 52€
 - Assainissement, taxe variable : 1.00€
 - Assainissement, taxe fixe : 132€
 - Tabouret : 8€
 - Tabouret intégral : 320€

➤ QUESTIONS DIVERSES :

Néant

Fin de la séance à 21h00.